

jet d'un **traitement végétal**. Ces espaces permettent ainsi une transition entre l'espace public et privé, tout en conférant une grande qualité paysagère à la rue.

Les espaces non bâtis, notamment les cœurs d'îlots, devront dans la mesure du possible, également être **végétalisés**. L'imperméabilisation des sols pose en effet de nombreux problèmes vis-à-vis de l'infiltration des eaux de pluie. Les surfaces de stationnement ne seront donc pas nécessairement en enrobé mais en stabilisé ou en dalles gazon.

On observe aujourd'hui un appauvrissement de la diversité des espèces végétales utilisées. On évitera donc la création de grandes aires engazonnées, délimitées par des haies opacifiantes au profit d'une végétation plus variée (massif de fleurs, haies non opacifiantes, arbres à haute tige, etc).

La **végétalisation des toitures terrasses** est un bon moyen de développer les surfaces végétales en ville même si elles sont rarement visibles depuis le sol. De plus, en réduisant l'imperméabilisation des sols, elles jouent un rôle régulateur dans la gestion de l'eau de pluie. Le PLU intègre une partie des toitures terrasses dans le calcul des espaces verts requis pour tout projet de construction.

Une autre technique récente permet d'amener de la végétation dans les endroits les plus exigus : il s'agit des **murs végétaux** où l'on profite des parois verticales pour faire pousser une végétation spécifique. Cette technique est une révolution pour la ville car elle ne nécessite pas de surface au sol.



© TOA architectes



© Nouvel architectes, Blanc paysagiste

## Important

Nous vous rappelons que tous travaux modifiant l'aspect du bâtiment et de ses abords doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire en fonction de leur nature.

Des subventions peuvent vous être attribuées en fonction de la nature des travaux envisagés. Celles-ci seront subordonnées à l'obtention des autorisations préalables requises et à une réalisation dans les règles de l'art conforme aux dites autorisations.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service d'urbanisme de la Ville de Mulhouse qui vous indiquera les démarches à suivre.

## Pour en savoir plus :

Ville de Mulhouse  
Service de l'Urbanisme  
14 rue du 6ème R.T.M.  
68100 MULHOUSE  
Tél. 03 89 32 58 58  
e-mail : [contact@mulhouse.fr](mailto:contact@mulhouse.fr)  
ou consulter le site internet de la Ville  
[www.mulhouse.fr](http://www.mulhouse.fr)

# Végétation et clôtures



étude et conception : © BRUA - DIDIERJEAN Architectes dplg





La forte croissance urbaine de la ville durant ces derniers siècles a éliminé la quasi-totalité des espaces naturels sur le territoire communal. D'où la nécessité de donner une place importante à la végétation en ville. Au 19ème siècle, la création d'espaces verts publics (parcs, voies plantées,...) est complétée par le développement d'espaces verts privés qui participent à la qualité paysagère de la rue.

## Les jardins traditionnels à Mulhouse

On rencontre différents types de jardins traditionnels à Mulhouse : les **jardins de façade** dits « à la mulhousienne », les **jardins de devant** des maisons ouvrières ou bourgeoises et les **jardins de terrasse et pittoresques**.

Ces espaces verts sont parfois menacés, notamment avec l'imperméabilisation des sols pour la création de places de stationnement.

### Les jardins de façade

Les jardins de façade dits « à la mulhousienne » sont formés par un léger retrait (1 à 2m) des immeubles par rapport à la rue et délimités par une grille. On les trouve à la fois devant les immeubles et maisons de ville des quartiers bourgeois et devant certaines rues d'immeubles ouvriers. Ces jardins qui mettent en scène les façades confèrent une qualité remarquable à la rue.



### Les jardins de devant des maisons ouvrières

Caractéristiques de l'urbanisation du milieu du 19ème siècle, les maisons ouvrières, toutes alignées, sont implantées en retrait de la rue dégageant ainsi un petit jardin délimité par une clôture. La continuité des jardins et des clôtures sur la rue confère à l'espace public une grande qualité paysagère. La construction de garages ou d'ex-



tensions perturbe la lecture spatiale de cette typologie de « cité jardin ». On évitera tout remblai ou déblai (pas d'accès garage en sous-sol).

### Les jardins de devant des maisons bourgeoises

Dans les quartiers bourgeois, les maisons isolées ou jumelées implantées en retrait de la rue (6 à 10 m) sont mises en valeur par un jardin de devant. Sur le côté, un portail permet d'accéder à un garage en fond de parcelle.



### Les jardins terrasse et les jardins pittoresques

Au Reberg, le relief détermine des jardins de terrasse surélevés par rapport à la rue et soutenus par un haut mur traditionnellement en pierre. Depuis quelques décennies, des garages prennent place dans le talus. On veillera toutefois à **conserver la continuité et l'unité du mur** à l'alignement. Il existe également quelques grands jardins pittoresques entourant de grandes villas.

## Les clôtures

Traditionnellement, les clôtures sont constituées d'un muret bas (30-40cm), surmonté d'une grille à barreaudage vertical en métal de teinte sombre (généralement de couleur noire).



Dans les quartiers bourgeois, le muret est souvent en pierre de taille et les grilles en fer forgé bénéficient d'une grande richesse dans leur dessin. Les clôtures des jardins ouvriers sont plus simples, particulièrement en limite latérale, matérialisée par un grillage doublé d'une haie vive ou un treillis en bois. Les grilles, toujours de même hauteur, confèrent une unité à la

rue. On veillera à **conserver leur homogénéité**. Dans les quartiers pavillonnaires comme le Reberg, les matériaux et formes de clôtures sont plus diverses.

La suppression de la clôture pour créer des places de stationnement est déconseillée. On veillera à **les restaurer en réutilisant les mêmes matériaux**. Le PVC et l'aluminium sont à proscrire.

## La végétation

Afin de **conserver le caractère végétal des jardins, on évitera les surfaces imperméables**, en particulier pour les jardins de façades. De plus la végétation peu dense doit laisser la façade visible. **On évitera donc les végétaux opacifiants** tel que les thuyas.

Dans les jardins ouvriers qui servaient traditionnellement de potagers, il est souhaitable de **maintenir un arbre fruitier par parcelle ainsi que des haies vives** (essences à feuilles et à baies).

Les grands jardins comportent des essences végétales variées et souvent un mobilier de grande qualité (bancs, fontaines, tonnelles, etc).

## De nouveaux espaces verts

### De nouveaux jardins

Les nouvelles opérations de construction sont l'occasion d'amener des espaces verts supplémentaires en ville. Soit en s'inspirant des jardins traditionnels, soit en introduisant de nouvelles manières de végétaliser la ville.

Les retraits à l'alignement, lorsqu'ils sont autorisés, doivent faire l'ob-

